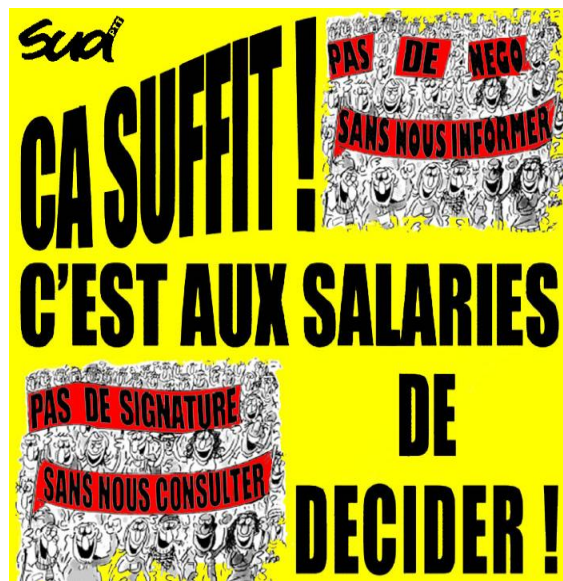


Fin des négociations, ... : **Accord soumis à signature...**

Suite à la plénière conclusive du 22 juin, du CHSCT de consultation du 29 juin et du Comité Technique du 28 juillet 2023, la direction de la PIC MPA a convié les organisations syndicales du NOD à une plénière de signature de l'accord collectif relatif aux régimes de travail applicables, le 17 août 2023 SUD PTT, fidèle à ses valeurs syndicales, a décliné l'invitation, car au préalable une consultation du personnel devait inévitablement se faire SUD PTT ne prendra jamais de décisions au détriment des intérêts et revendications du personnel !



LA DÉMOCRATIE C'EST QUAND : LE PERSONNEL DÉCIDE DE SON AVENIR !

SUD PTT, mandaté par la grande majorité du personnel, a participé à toutes les instances, que ce soit lors des RDSL, des bilatérales, des plénières et a porté nombre de revendications pour l'ensemble du personnel de la PIC Marseille Provence Alpes. Les deux Représentants du Personnel au CHSCT, désignés par le syndicat SUD, ont pris en compte tous les paramètres et ont rendu un avis "Favorable" lors du CHSCT de consultation du 29 juin 2023.

CONSULTATION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CHSCT :

Le 29 juin 2023, le CHSCT était consulté sur le "Projet d'adaptation de l'organisation managériale" de la PIC MPA. Après plus de 5h de séance, les Représentants du Personnel au CHSCT ont dissocié la consultation du projet sur la partie « organisation du travail » à celle du « volet humain, organisation technique et environnement », car il manquait la partie la plus importante lors de cette consultation : l'étude d'impact Santé Sécurité au Travail (SST) du Médecin du travail.

⇒ Les 3 Représentants du Personnel au CHSCT présents, avec l'avis favorable des 3 Représentant-e-s Syndicaux présent-e-s et des 87% du personnel, se sont prononcés pour le maintien des horaires. Ils ont donc rendu un avis "Favorable".

⇒ Les 3 Représentants du Personnel au CHSCT présents ont seulement voté sur la mise en place des nouveaux régimes de travail, des pauses et du chronogramme d'engagement des machines. Un complément de CHSCT a été défini pour la rentrée et portera sur l'étude d'impacts SST.

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudpimpa

CONSULTATION DES ADHÉRENT-E-S SUD... MAIS PAS QUE :

Comme pour tous les accords qui nous ont été soumis à signature dans les Centres de tri, puis lors du passage en PIC, SUD PTT a logiquement lancé une consultation sur la signature de l'accord, qui concerne la mise en place des nouveaux régimes de travail, des pauses et du chronogramme d'engagement des machines, contrairement à d'autres...

Nous avons toujours informé et dénoncé le contenu des négociations. Tant sur l'accord national qui a été signé le 24 février 2023 portant sur les nouvelles fonctions, les nouvelles activités, les formations, les promotions, les mutations des agents avec restrictions d'aptitudes, les mesures sociales et les mesures financières pour les agents des PICs, que sur l'accord local de la PIC MPA portant sur l'adaptation de l'organisation managériale.

Nous ne pouvons que regretter et avons pris note, que soit resté lettre morte, le courrier de notre Fédération SUD, envoyé aux autres fédérations

syndicales de La Poste le 03 novembre 2022, qui proposait une rencontre et une intersyndicale sur la fin du J+1 et des réorganisations dans les PICs.

⇒ À SUD PTT, nous préférons défendre les intérêts collectifs du personnel au lieu et place de gaminerie, nous avons donc légitimement consulté l'ensemble de nos adhérent-e-s, de nos sympathisant-e-s et de la grande majorité d'agents de la PIC MPA, dans les travées de la PIC et lors de nos Heures d'Informations Syndicales.

⇒ Suite à notre consultation, nous avons adressé un courrier à la direction de la PIC MPA, lui faisant part du résultat : « **la volonté du personnel pour la non signature de l'accord en l'état, s'il n'y avait pas la garantie du maintien des jours de repos pour les deux prochaines années de l'accord, comme le permettrait la réécriture de l'article 3 de l'accord relatif à la modulation proposée par notre syndicat.** ».

⇒ Réponse de la direction de la PIC MPA : **Aucune modification du texte de l'accord proposé, texte de l'accord établi en relation avec les juristes de la DEX-CIL.**

Nous regrettons, que la volonté majoritaire du personnel et la réécriture de l'article 3 proposée par notre syndicat, ne soit pas pris en considération par la direction, surtout que nationalement la DEX-CIL avait affirmé que les négociations et les accords locaux sur l'organisation dans les PICs étaient à 100% à la main des directeurs d'établissement !



**SUD PTT N'A JAMAIS PASSÉ DES INTÉRÊTS
À TITRE PERSONNEL AU DÉTRIMENT DES
INTÉRÊTS ET REVENDICATIONS DU PERSONNEL !**

Sud
Section de la PIC MPA

Union syndicale
Solidaires

Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : sud13poste@orange.fr

Tél : 04.91.11.63.30

Site internet : www.sudptt13.org

Facebook : www.facebook.com/sudpicmpa

